

Pôle communication

Mercredi 27 juillet 2022

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 27 juillet, a examiné **un** projet de loi du pays, **deux** projets de délibération du Congrès ; adopté **40** arrêtés ; examiné **47** dossiers d'étrangers et émis **cinq** avis.

Projet de loi du pays

Au visa d'Adolphe Digoué et de Gilbert Tyuïenon, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné un projet de loi du pays « relative à la partie législative du nouveau « code des douanes de la Nouvelle-Calédonie ».

> *Voir le communiqué détaillé « Nouveau code des douanes »*

Projets de délibération du Congrès

Au visa d'Adolphe Digoué et de Gilbert Tyuïenon, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération relative à la partie réglementaire du nouveau « code des douanes de la Nouvelle-Calédonie ».

> *Voir le communiqué détaillé « Nouveau code des douanes »*

Au visa de Gilbert Tyuïenon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération portant habilitation du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à négocier des accords de service aérien avec les États-Unis et les autorités fidjiennes de l'aviation civile.

Le texte propose d'habiliter le président du gouvernement à réaliser un échange de lettres avec les autorités fidjiennes de l'aviation civile afin d'autoriser le partage de code entre les compagnies Air Calédonie International et Fidji Airways. La mise en place d'un partage de code permettra la desserte des États-Unis, via Fidji. D'autre part, le texte propose d'habiliter le président du gouvernement à demander à la République française de négocier un accord de service aérien par échange de lettres avec les États-Unis. Cette demande se limitera à la possibilité d'inclure des points intermédiaires sur la route Nouvelle-Calédonie - États-Unis prévue par l'accord modificatif signé à Washington le 22 janvier 2022.

Arrêtés du gouvernement

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une allocation mensuelle d'accompagnement destinée à **cinq** étudiants inscrits dans une formation universitaire préparant aux métiers de l'enseignement du premier degré au titre de l'exercice 2022.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une aide à la mise en stage destinée aux étudiants inscrits dans une formation universitaire préparant aux métiers de l'enseignement du premier degré au titre de l'année 2022. Chaque étudiant percevra une indemnité de 10 000 francs par semaine de stage de pratique accompagnée dans les écoles primaires de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) dénommée « BIOCLINIC », du groupe « Caledobio » pour l'exploitation et l'ouverture du laboratoire d'analyses de biologie médicale dénommé « Laboratoire Île Nou » situé 5, rue Contre-Amiral Joseph du Bouzet, à Nouméa.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié la nomenclature des actes de biologie médicale (NABM) de Nouvelle-Calédonie. La modification porte sur le dépistage du *cytomégalo*virus (CMV) par *Polymerase Chain Reaction* (PCR) : elle inscrit le test de dépistage chez les nouveaux nés et intègre la cotation B150, ce qui valorise l'acte à 7 800 francs.

La prise en charge de cet acte est limitée aux indications suivantes :

- les receveurs d'allogreffes ;
- les patients immunodéprimés séropositifs vis-à-vis du CMV sous immunosuppresseurs ou au cours d'une immunodépression primitive ou induite ;
- les patients porteurs de maladies inflammatoires ;
- en cas de suspicion d'infection congénitale à CMV, dans les urines ou la salive du nouveau-né, le prélèvement devant être réalisé dans les trois premières semaines de vie.

La transmission de l'infection à CMV peut survenir *in utero* à l'occasion d'une infection primaire ou secondaire pendant la grossesse ou en post-natal au cours de l'allaitement. La recherche du CMV urinaire par PCR est réalisée en cas de suspicion d'infection : retard de croissance intra-utérin avec microcéphalie, calcifications cérébrales, etc. Ce test PCR permet un diagnostic direct du virus, car bien plus sensible et adapté au diagnostic d'infection néonatal que la sérologie. Il procure un avantage certain pour le nouveau-né grâce à une surveillance et une prise en charge précoce et adaptée.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié la nomenclature générale des actes des professionnels de santé de Nouvelle-Calédonie.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a actualisé la liste des médicaments remboursables.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 de l'Agence sanitaire et sociale (ASS) de la Nouvelle-Calédonie.

Le compte administratif de l'ASS est arrêté en recettes à la somme 43 966 929 356 francs et en dépenses à la somme de 46 378 540 107 francs, traduisant un résultat global déficitaire de 2 411 610 751 francs.

Le résultat cumulé de clôture 2021 s'établit à 2 887 454 213 francs et se décompose comme suit :

- résultat d'investissement cumulé : 2 155 986 766 francs ;
- résultat de fonctionnement cumulé : 731 467 766 francs.

Le fonds de roulement de l'ASS au 31 décembre 2021 s'élève à 2 887 454 213 francs, soit 24 jours de dépenses réelles de fonctionnement.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le taux de la taxe sur les produits pétroliers (TPP) et de la taxe additionnelle sur les produits pétroliers (TAPP) applicables sur l'essence et le gazole au mois d'août 2022.

» *Voir le communiqué détaillé « Révision des prix des carburants au mois d'août »*

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a délivré un agrément à la SARL WAARY au régime d'aide fiscale à l'investissement prévu par les articles Lp. 45 ter 1 et Lp. 45 ter 2 du CI, pour la création d'un programme relatif à la coupe de bois de santal et à son reboisement sur l'île de Lifou, à l'animation et à l'hôtellerie touristique autour de la vente d'huiles essentielles de bois de santal qui seront fabriquées par l'usine ZIETHEL.
Le coût total de l'investissement envisagé par la SARL WAARY s'élève à 685 156 806 francs et la base éligible sollicitée à 577 442 096 francs, soit 84 % du coût total

d'investissement. Le crédit d'impôt sollicité s'élève à 346 465 258 francs. La durée des travaux s'étalera sur une période de 15 mois.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a délivré un agrément à la SARL ZIETHEL au régime d'aide fiscale à l'investissement prévu par les articles Lp. 45 ter 1 et Lp. 45 ter 2 du CI, pour la réalisation d'une unité d'extraction et de production d'huiles essentielles sur la commune de Lifou.

Le coût total de l'investissement envisagé par la société s'élève à 468 668 399 francs et la base éligible sollicitée à 402 157 333 francs, soit 86 % du coût total d'investissement. Le crédit d'impôt sollicité s'élève à 241 294 400 francs. La durée des travaux s'étalera sur une période de 15 mois

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2020-1853/GNC du 24 novembre 2020 portant agrément de la SAS MANGO ENVIRONNEMENT au bénéfice des dispositions des articles Lp. 45 ter 1 et Lp. 45 ter 2 du code des impôts pour la réalisation d'une plateforme de valorisation des déchets non dangereux (compostage de boues de stations d'épuration et de déchets verts), à Tontouta.

L'agrément avait été délivré sous condition résolutoire que le délai maximum de réalisation de l'investissement soit de 10 mois à compter de la date de réception des financements. Or, par courrier du 20 juin 2022, la SARL CALINVEST, mandatée par la SAS MANGO ENVIRONNEMENT, a sollicité une prorogation du délai de réalisation de l'investissement de 15 mois compte tenu d'un retard dans la livraison de la plateforme de compostage, lié aux confinements de 2021, aux problèmes d'approvisionnement inhérents à la crise sanitaire ainsi qu'aux intempéries.

Ainsi, l'arrêté autorise l'entreprise à réaliser l'investissement agréé au plus tard le 31 juillet 2022. Les bailleurs de fonds devront maintenir leurs financements jusqu'à la complète réalisation de l'investissement, soit jusqu'au 31 juillet 2022 sans modifier le taux de rétrocession global de 77,33 % prévu par l'arrêté d'agrément du 24 novembre 2020, et ne pourront exiger un paiement de pénalités contractuelles de la part de la SAS MANGO ENVIRONNEMENT au titre du différé des travaux d'achèvement de la construction de la plateforme de compostage.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé la passation d'une convention entre la Nouvelle-Calédonie et la société Air Calédonie pour l'occupation temporaire de bureaux et locaux dans l'aérogare de Lifou-Wanaham d'une superficie de 288 m², jusqu'au 31 décembre 2022.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** ouvre une sélection professionnelle pour le recrutement dans le corps des instituteurs du cadre de l'enseignement du premier degré de la Nouvelle-Calédonie, à compter du 23 novembre 2022.

Les besoins exprimés par les employeurs publics sont les suivants :

- trois postes pour la présidente de l'assemblée de la province Sud ;
- sept postes pour le président de l'assemblée de la province Nord.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours réservés pour le recrutement dans le corps des attachés du cadre de l'administration générale de la Nouvelle-Calédonie.

La proportion du nombre total de places offertes au titre du premier concours correspond à la proportion de candidats inscrits aux deux concours, justifiant de la qualité de citoyen de la Nouvelle-Calédonie ou de dix ans de résidence en Nouvelle-Calédonie. Ainsi, deux postes sont ouverts aux concours réservés pour le recrutement dans le corps des attachés du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie, répartis comme suit :

- un poste au titre du premier concours ;
- un poste au titre du second concours.

Au visa de Vaimu'a Muliava de Christopher Gygès et de Joseph Manauté, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué des subventions de fonctionnement à **quatre** porteurs de projet dans le cadre de l'appel à projets Tech For Good By New Caledonia édition 2022.

> Voir le communiqué détaillé « 28 millions de francs pour des projets innovants »

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de deux millions à l'Organisation professionnelle de l'économie numérique (OPEN) pour appuyer la réalisation de l'évènement numérique, Digiexpo. Cet évènement a pour objectifs de mettre en avant les solutions numériques essentielles à l'amélioration de la performance des entreprises. Il se déroulera au second semestre de l'année 2022.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a délivré un agrément au centre de formation professionnelle par alternance (CFA) du groupement pour l'insertion et l'évolution professionnelles, sans limite dans le temps. Le CFA du groupement pour l'insertion et l'évolution professionnelles a fait l'objet en 2019 d'un premier agrément de trois ans. La demande de renouvellement a été présentée au conseil stratégique de l'emploi, de l'insertion, de la formation et de l'orientation professionnelle (CSEIFOP) le 17 novembre 2021. Celui-ci, au vu du bilan relatif au fonctionnement et à l'activité du CFA durant ces trois premières années d'agrément et du nouveau projet d'établissement 2022-2024, a émis un avis favorable au renouvellement d'agrément.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé sur proposition des organisations syndicales de salariés et d'employeurs, les membres siégeant à la commission paritaire de l'emploi local (CPEL) pour une durée de trois ans comme suit :

Pour le collège « employeurs »

- Le Mouvement des entreprises de France de Nouvelle-Calédonie (MEDEF) :

Titulaires :

Christiane Waneissi ;
Ann-Margreth Heligon ;
Nicolas Beaufort ;

Suppléants :

Lydia Gracia ;
Audrey Cado ;
Guillaume Bernard.

- La Confédération des Petites et Moyennes Entreprises de Nouvelle-Calédonie (CPME) :

Titulaires :

Patrick Bellenguez ;
David Beldjilali ;

Suppléants :

Baptiste Faure ;
Yann Lucien.

- L'Union des entreprises de proximité de Nouvelle-Calédonie (U2P) :

Titulaires :

Jean-Louis Laval ;
Patrick Nicol ;

Suppléants :

Frédérique Davant ;
un suppléant à désigner ultérieurement.

Pour le collège « salariés »

- L'Union territoriale de la confédération française de l'encadrement-confédération générale des cadres (UT CFE-CGC) :

Titulaire :

Jean Saussay ;

Suppléant :

Christophe Coulson.

- L'Union des syndicats des ouvriers et des employés de Nouvelle-Calédonie (USOENC) :

Titulaire :

Stanislas Kilikili ;

Suppléant :

Pierre Moefana.

- L'Union syndicale des travailleurs kanaks et des exploités (USTKE) :

Titulaire :

Marie-Chanel Mataila

Suppléant :

Victor Wejieme

- La Fédération des syndicats des fonctionnaires, agents et ouvriers de la fonction publique (FSFAOFP) :

Titulaire :

Lionel Woreth ;

Suppléante :

Régine Malau.

- La Confédération des syndicats des travailleurs de Calédonie - Force ouvrière de Nouvelle-Calédonie (CSTC-FO) :

Titulaire :

Pierre Wong Kong Tao ;

Suppléant :

Eddy Siro.

- La Confédération syndicale des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CSTNC) :

Titulaire :

Albert Qala ;

Suppléant :

Pelenato Fanene.

- La Confédération générale des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (COGETRA-NC) :

Titulaire :

Tony Dupré ;

Suppléant :

Éric Babici.

Arrêtés de désignation

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a désigné Sixtine Hitier en qualité de chef du service de diabétologie, endocrinologie et maladies métaboliques du centre hospitalier territorial (CHT) Gaston-Bourret, à titre provisoire, pour une durée d'un an.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2019-1703/GNC du 30 juillet 2019 relatif aux désignations dans les secteurs du travail, de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. L'arrêté propose de remplacer certains membres devant siéger aux trois comités de direction des fonds de concours pour le développement de l'élevage ainsi qu'au comité consultatif des produits phytopharmaceutiques à usage agricole et à usage jardin, et de compléter des désignations de suppléants.

Comité de direction du fonds de développement de l'élevage porcin (FDEP) en Nouvelle-Calédonie :

- Marie-Claude Saridjan est désignée en remplacement de Jean-Charles Moglia ;
- Cling Richard est désigné en remplacement de Philip Delathière.

Comité de direction du fonds de développement des élevages ovin, caprin et de cervidé (FDEOCC) en Nouvelle-Calédonie :

- Angélo Devaud est désigné en remplacement de René Orezolli ;
- Yan Song est désigné en remplacement de Serge Véron.

Comité de direction du fonds de concours pour le développement de l'élevage bovin (FCDEB) en Nouvelle-Calédonie :

- Patrick Garrier est désigné en remplacement de Carol Roy pour la durée du mandat restant à courir ;
- Anthony Rondeau est désigné en remplacement de Patrice Courtot pour la durée du mandat restant à courir ;
- Tony Gilles est désigné en remplacement de Nicolas Pebay pour la durée du mandat restant à courir.

Comité consultatif des produits phytopharmaceutiques à usage agricole et à usage jardin :

- Jacques Pusset est désigné en qualité de titulaire en remplacement de Françoise Kerjouan ;
- Laure Moisson est désignée en qualité de titulaire en remplacement de Yann Soury-Lavergne ;
- Gilles Vernier est désigné en qualité de suppléant en remplacement de Luce Lorenzin ;
- Jean-Michel Delathière est désigné en qualité de suppléant de David Perrard ;

- Christophe Courtot est désigné en qualité de suppléant de Méryl Marlier ;
- Pierre Benoit Wangane est désigné en qualité de suppléant de René Wacapo.

Arrêtés de nomination

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Brigitte Hainaut en qualité de directrice du collège Georges-Baudoux, à Nouméa.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Françoise Audureau en qualité de directrice du collège de Kaméré, à Nouméa.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Pierre-Jean Belondrade en qualité de directeur du collège Gabriel-Païta.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Olivier Boilay en qualité de directeur du collège de Canala.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Stéphane Dall'Acqua en qualité de directeur du collège de Koumac.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Xavier Fourmont en qualité de directeur du collège Shea-Tiaou, à Ouvéa.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Franck Gonzalvez en qualité de directeur du collège Essau-Voudjo, à Poya.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Christophe Jacquet en qualité de directeur du collège Raymond-Vauthier, à Poindimié.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Badrizamane Mesellem en qualité de directeur du collège La-Colline, à Thio.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Sébastien Parey en qualité de directeur du collège de Normandie, à Nouméa.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé André Rault en qualité de directeur du lycée polyvalent Williama-Haudra, à Lifou.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Gilles Ukeiwe en qualité de directeur du lycée La-Pérouse, à Nouméa.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Patrick Dunouvion en qualité de directeur du collège Laura-Boula, à Lifou.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Jon Olivier-Forsman en qualité de directeur du collège La-Roche, à Maré.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Guillaume Nespoulous en qualité de directeur du collège Louis-Léopold-Djiet, à Bourail.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Christophe Berger en qualité de directeur du lycée professionnel commercial et hôtelier Auguste-Escoffier, à Nouméa.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Isabelle Fontenit-Réau en qualité de directrice du collège Jean-Fayard-Katiramona, à Dumbéa.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Faïza Timol-Guilloux en qualité de directrice par intérim du collège de Boulari, au Mont-Dore.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement, de Yannick Slamet et de Thierry Santa, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé la nomination par intérim de trois agents de la direction des Affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie (DASS), pour une durée de trois mois :
 - Sylvie Laumond en qualité de chef du service de santé publique par intérim ;
 - Pierre Faure en qualité de chef du service de la tutelle et de la planification par intérim ;
 - Philippe Rieux en qualité de chef du service de la protection sociale par intérim.

Au de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Priscillia Sidik en qualité d'adjointe au chef du service du pilotage budgétaire et de la stratégie financière de la direction du Budget et des affaires financières de la Nouvelle-Calédonie (DBAF).

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis **six** avis favorables sur une demande de titre de séjour dont **deux** au titre de la « vie privée ». Il a accordé **34** autorisations de travail et **sept** demandes de renouvellement d'autorisation de travail.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis « sans observation » sur le projet d'arrêté du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie qui autorise le traitement des données à caractère personnel provenant des dispositifs de vidéosurveillance installés dans les lieux de rétention administrative.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis défavorable sur la proposition de délibération n° 98 portant modification de la délibération n° 182 du 4 novembre 2021 prise en application du titre IV de la loi du pays n° 2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur la proposition de loi du pays portant modification de l'article Lp 37-12 du code des impôts de la Nouvelle-Calédonie et relative au crédit d'impôt accordé au titre des dépenses afférentes aux établissements de garde d'enfants.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis « sans observation » sur le projet de délibération qui modifie les paramètres du code RDS (*Radio Data System*) attribué au service de radio « Nouvelle-Calédonie La 1^{ère} ».
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis « sans observation » sur les **24** projets de décision autorisant le renouvellement, pour une durée de dix ans, des autorisations accordées à plusieurs communes de Nouvelle-Calédonie leur permettant d'utiliser les ressources radioélectriques nécessaires pour la diffusion des programmes de la télévision numérique terrestre (TNT) dans des zones non couvertes.

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Joseph Manauté

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.